



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 4 avril 2024

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Marie-Chantal GUILLOT, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Corinne PICARD
Mme Monique LE BIHAN

Mme Edith CHOUTEAU
M. Philippe LABORDERIE

Absents excusés

M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Christine CORBILLON
Mme Christelle TREHET-COLLET

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement.

Convocation adressée le 22 mars 2024, CASF, article R123-16

POINT N°7 – BUDGET ANNEXE RÉSIDENCE AUTONOMIE – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION PROVISoire DES RÉSULTATS 2023

Monsieur PAVILLON, Président, rappelle que, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le conseil d'administration peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte Administratif, procéder à la reprise anticipée du résultat d'investissement.

Les résultats estimés de l'exercice 2023 se décomposent ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	1 286 776,29 €	1 288 046,38 €	1 270,09 €
	Résultat antérieur reporté (compte 002)		52 669,59 €	52 669,59 €
	Résultats à affecter			53 939,68 €

CCAS LES PONTS-DE-CÉ

Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20240405-AS-24-04-04-7-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice	44 664,02 €	75 016,47 €	30 352,45 €
	Résultat antérieur reporté (compte 001)		277 413,12 €	277 413,12 €
	Résultats à affecter			307 765,57 €

Vu l'article L.2311-5 du CGCT,

Monsieur le Président, propose à l'assemblée :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2023 suivants :

	Budget annexe Résidence Autonomie
Résultats 2023- Section de fonctionnement	53 939,68 €
Résultats 2023 - Section d'investissement	307 765,57 €

- d'affecter provisoirement le résultat de l'exercice 2023 dans les conditions suivantes :

	Budget annexe Résidence Autonomie
Excédent de fonctionnement reporté (002) budget 2024 (A)	11 880,21 €
Excédent de fonctionnement reporté (002) budget 2025 (B)	53 939,68 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 (A+B)	65 819,89 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON



CCAS LES PONTS-DE-CÉ

Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20240405-AS-24-04-04-7-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024